

LE PRÉSIDENT: Oui, de beaucoup.

M. BRYCE: Si je ne m'abuse, la *Gazette du Canada* fait ses frais dans une large mesure.

L'hon. M. HUGESSEN: Le poste de \$387,000 comprend-il la *Gazette du Canada*?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: La réclame dans la *Gazette du Canada* rapporte-t-elle un revenu, ou accuse-t-on un déficit?

M. BRYCE: Autant que je me souviene, je crois que les choses s'équilibrent dans l'ensemble.

L'hon. M. HUGESSEN: C'est dire que ces dépenses sont compensées par des recettes à peu près correspondantes, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur, dans ces cas-là.

L'hon. M. HAYDEN: Y a-t-il d'autres services à l'égard desquels le chiffre du revenu se rapproche passablement de celui des dépenses?

L'hon. M. HAIG: Prenons la *Gazette du Travail*.

M. BRYCE: Je sais que le revenu provenant de la *Gazette du Travail* est sensiblement inférieur au coût de l'impression.

L'hon. M. HAIG: Bien entendu.

M. BRYCE: Il en est de même dans certains des plus importants ministères. Ainsi, le revenu du ministère de l'Agriculture est sans doute de beaucoup inférieur au coût des impressions.

LE PRÉSIDENT: Touche-t-il un revenu quelconque?

M. BRYCE: Il exige une somme modique à l'égard de certaines publications.

L'hon. M. HAIG: Combien reçoit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Sauf erreur, ses frais d'impression s'élèvent à \$400,000.

M. BRYCE: Il me faudrait additionner les chiffres relatifs aux recettes, monsieur le sénateur. Elles ne représentent sûrement qu'une faible partie des frais d'impression.

L'hon. M. HAIG: Il peut vendre un article à quelque journal.

M. BRYCE: Il vend certaines de ses publications. J'ai discuté la question avec les divers ministères; le Conseil du Trésor en a aussi parlé aux ministres. Il se pose ici un problème, car une bonne partie du travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social consiste à mettre à la disposition du public les résultats des études, recherches et enquêtes. En d'autres termes, il a pour objet d'assurer une sorte de service de renseignements. Ces ministères estiment qu'à moins d'être disposé à publier ces renseignements, on perd le bénéfice d'une grande partie du travail des ministères. Il est peu sage d'exiger une somme trop élevée à l'égard des publications qui ont trait aux enfants, à l'hygiène dentaire, au régime alimentaire et à d'autres questions semblables. Un prix de vente trop élevé empêchera tout simplement la dissémination des résultats du travail du ministère. Ce problème se pose en raison même de la nature du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Jusqu'à un certain point, il en va de même du ministère de l'Agriculture et aussi, mais dans une plus faible mesure, du ministère des Pêcheries. Une bonne partie du travail a pour objet de renseigner le public et les ministères y parviennent au moyen de leurs publications. Je sais que le Conseil du Trésor éprouve beaucoup de difficulté lorsqu'il s'agit de décider de la ligne de conduite à adopter dans de telles circonstances, en ce qui concerne le prix de ces publications. Il faut peser le pour et le contre.

L'hon. M. EULER: Certaines de ces publications ne sont jamais lues. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?